



ELEMENTS DE LANGAGE

POINT DE PRESSE DE LA MINUSCA

2 septembre 2015

Nations Unies

- Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, Hervé Ladsous, se rendra en RCA du 5 au 8 septembre 2015. Ce séjour, le quatrième au cours de l'année 2015, a pour objectif de réitérer le soutien des Nations Unies auprès à la République centrafricaine malgré le changement intervenu au sommet du leadership de la MINUSCA.
- Cette visite aura aussi pour objectif de mobiliser le personnel civil et militaire pour la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels. Commis par une infime minorité, ces actes rendent vain l'excellent travail accompli par une majorité consciente de sa mission.

Elections

Adoption du projet de Constitution

- La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) se félicite de l'adoption par le Conseil national de transition (CNT) de la proposition de Constitution, le 30 août 2015.
- La MINUSCA salue cette importante étape franchie qui constitue une avancée incontestable dans le processus politique et l'édification d'un Etat de droit. L'adoption de la proposition de Constitution ouvre la voie à la tenue du référendum par lequel, le peuple centrafricain se dotera d'une loi fondamentale.
- La MINUSCA se félicite de la maturité politique dont ont fait preuve les Institutions de la Transition et les Forces vives de la Nation tout au long du processus d'enrichissement du projet de proposition de Constitution. Cette procédure établie par l'article 65 de la charte constitutionnelle aura permis d'aplanir toutes les divergences sur les options fondamentales en vue de l'adoption d'une Constitution reflétant la volonté du peuple centrafricain pour la cohésion et la paix sociale.
- Le Chef de la MINUSCA invite tous les acteurs Centrafricains à s'investir dans la vulgarisation de la proposition de Constitution sur l'ensemble du territoire national en vue de permettre aux citoyens de s'approprier le contenu de la loi fondamentale. «Par cet acte, ils contribueront à restaurer l'ordre constitutionnel et consacreront le début d'une ère nouvelle pour la Centrafrique » a-t-il dit. Il encourage la poursuite des opérations d'enregistrement des électeurs afin que chacun et chacune puisse exprimer sa volonté lors du vote référendaire et dans la perspectives de la tenue d'élections libres, paisibles, transparentes et inclusives. Il réitère enfin la volonté et l'engagement de la MINUSCA à appuyer le processus politique en RCA.



Enregistrement des électeurs

- A ce jour, l'opération d'enregistrement des électeurs continue dans les aires opérationnelles 2 et 3 du pays. Elle n'a pas encore débuté dans l'aire opérationnelle 4 (diaspora) et pour les réfugiés. Dans la majorité des centres d'inscription de l'aire opérationnelle 2, l'enregistrement des électeurs est terminé sauf dans les endroits où il y a eu un retard du démarrage en raison des difficultés logistiques et financières du déploiement à temps du matériel d'enregistrement ou des problèmes sécuritaires.
- Le cumul partiel obtenu des données statistiques de l'enregistrement des électeurs dans l'ensemble du pays à la date du 31 août 2015 donne un total de 1.127.201 soit 54% des électeurs potentiels attendus.
- Le cumul partiel de l'enregistrement des électeurs pour l'Aire Opérationnelle 2 est de 744.817 soit 61% des électeurs potentiels. Pour l'Aire Opérationnelle 3, le cumul partiel est de 67.670 soit 12,26%.

Publication des textes juridiques relatifs au processus électoral

- Le décret sur le découpage électoral pour les élections législatives a été signé le 26 août 2015 et porte le nombre de sièges de députés à pourvoir à 140. C'est une augmentation significative du nombre de députés par rapport à l'ancienne législature où il n'y avait que 107 députés.

Centre de Traitement des Données (CTD)

- Après la formation des superviseurs la semaine dernière, l'ANE a commencé la formation des autres catégories du personnel du CTD notamment les agents de saisie ce mardi 1er septembre et ce jusqu'à la fin de la semaine. En principe, plus de 200 agents sont concernés. Le CTD devrait être fonctionnel dès la semaine prochaine.

Genre et Elections

- La MINUSCA, en collaboration avec ONU Femmes, a organisé les 24 et 25 août 2015 un atelier sur la participation de la femme sur le processus électoral.

Activités des Bureaux Electoraux Régionaux (BER)

- Les BER continuent à appuyer les démembrements de l'ANE dans la mise en œuvre et le suivi des différentes opérations liées aux opérations électorales notamment le processus d'enregistrement des électeurs dans leur zone respective. Nonobstant les difficultés sécuritaires et techniques, les BER sont parvenus à recueillir et transmettre le cumul partiel des données statistiques au niveau national pour un total de 1.096.776 soit 52,32% des électeurs potentiels attendus.

Droits de l'Homme

- Au cours de la semaine écoulée, la MINUSCA a enregistré 21 incidents de violations des droits de l'homme ayant fait 82 victimes dont au moins 9 femmes. De sources concordantes, les auteurs de ces incidents sont les Anti-Balaka, des ex-Séléka (UPC), la LRA ainsi que les forces régulières de Police et de gendarmerie.
- Dans le cadre de la contribution de la MINUSCA à la lutte contre l'impunité, la Mission organise du 2 au 4 septembre 2015 un séminaire international sur ce thème. Le séminaire s'inscrit dans la suite du Forum National de Bangui (4-11 mai 2015) qui constitue la Phase III du processus de paix en RCA.
- Il s'agit aussi de relever la haute importance du suivi des recommandations issues du Pacte Républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction en République Centrafricaine sur le plan de la justice.



- Ce séminaire sera ouvert par d'éminentes personnalités nationales et internationales dont le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, le Prince Zeid Ra'ad Al Hussein qui a débuté, depuis hier mardi, une visite officielle de quatre jours en République centrafricaine. Il connaîtra la participation des membres du gouvernement, de la société civile, des leaders religieux, des experts internationaux des procédures spéciales et des membres des commissions vérité, justice et réconciliation de divers pays d'Afrique.
- Enfin, dans la continuité de la mise en œuvre du projet « Droits de l'homme et Elections », la MINUSCA a renforcé les capacités de 88 gendarmes dont 18 femmes en matière de protection des droits de l'homme.
- A l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparition forcée, le 30 août 2015, le Secrétaire général des Nations Unies a publié un message dans lequel il invite instamment tous les États Membres à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ou à y adhérer sans délai, et les États qui en sont parties à l'appliquer.
- Entrée en vigueur en 2010, signée par 93 États et ratifiée par 50, la Convention pose les fondements de l'action menée pour lutter contre l'impunité, protéger les personnes disparues et leurs familles et renforcer les garanties prévues par l'état de droit, notamment l'enquête, les poursuites, la justice et la réparation.

Renforcement des capacités

- La MINUSCA a coordonné et financé un programme de formation de magasiniers au Centre de Perfectionnement aux Actions Post-conflictuelles de Déminage et de Dépollution (CPADD) au Benin pour les forces de sécurité intérieure. Dix-huit (18) éléments sélectionnés parmi les Forces Armées Centrafricaines, la police et la gendarmerie ont suivi avec succès cette formation.
- Organisé spécialement pour les FSI de la République Centrafricaine, les participants ont été formés aux techniques de sécurité physique des stocks de munitions pour mener des opérations de stockage élémentaires conformes aux pratiques et normes internationales. Ces techniciens seront en mesure de comptabiliser les entrées et sorties des munitions, au sein d'un magasin, en enregistrer les mouvements sur les documents comptables prévus à cet effet, mettre en œuvre les règles de sécurité enseignées et rendre compte de toutes solutions non conformes.
- Ce programme est conforme au mandat de la MINUSCA pour le renforcement des capacités des forces de sécurité nationales centrafricaines dans la gestion et le marquage des armes et munitions dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2217. Cette dernière prie les autorités nationales « d'assurer de façon sûre et efficace la gestion, l'entreposage et la sécurité des stocks d'armes légères et de petit calibre, ainsi que la collecte ou la destruction des stocks excédentaires des armes et munitions saisies, non marquées ou détenues illicitement».
- Tous les participants ont été soumis à un processus de vérification dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité.

Justice et affaires pénitentiaires

Cour Pénale Spéciale

- Le 26 août 2015, la MINUSCA a co-organisé avec le Ministère de la justice, le PNUD et ONUFEMMES un atelier d'échanges avec les magistrats nationaux, les

Communication and public information office



<http://minusca.unmissions.org>



[Facebook.com/minusca.unmissions](https://www.facebook.com/minusca.unmissions)



@UN_CAR

greffiers, les avocats, les notaires et les huissiers de justice, sur l'appui à la Cour pénale spéciale. Cet atelier visait à informer et à sensibiliser les participants sur l'importance de Cour dans le cadre de la lutte contre l'impunité et à promouvoir l'appropriation nationale. Au cours de l'atelier, les participants ont débattu du fonctionnement de la Cour, des modalités de recrutement du personnel de la Cour selon les critères objectifs et transparents de l'indépendance des juges, de la protection du personnel, du Bureau du Procureur Spécial, de l'assistance judiciaire, de l'aide aux victimes, de la protection des témoins. Il convient de rappeler que les participants ont insisté sur leur souhait de voir la sélection des futurs juges de la Cour suivre des critères de compétence, de professionnalisme et d'intégrité. Un atelier similaire a été organisé le samedi 29 août 2015 au profit des organisations de la société civile.

Point de situation de la Force

- La situation sécuritaire s'améliore progressivement à Bambari et Bria. A Bambari, la Force de la MINUSCA a démantelé toutes les barricades érigées afin de permettre la libre circulation sur la route principale d'approvisionnement n3. (MSR3). Des patrouilles régulières sont effectuées de part et d'autre de la rivière Ouaka en vue de prévenir toute confrontation intercommunautaire. Parallèlement, à Bria, la Force de la MINUSCA assure en permanence la sécurité des autorités de l'Etat afin qu'ils puissent assurer leurs fonctions quotidiennes. En plus, des patrouilles sont effectuées sur tous les axes de la ville pour rassurer la population locale.
- En réponse à la requête des Nations-Unies, une délégation de la RDC s'est rendue à Bambari pour conduire des investigations sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels, portées contre des soldats de la Force de la MINUSCA. Il convient de préciser qu'il s'agit d'une équipe indépendante. Les résultats de l'enquête sont envoyés au siège des Nations Unies par le pays contributeurs de troupes.
- Suite à la reprise des convois commerciaux en provenance du Cameroun, la Force de la MINUSCA a renforcé les escortes le long de la Route Principale d'Approvisionnement 1 (MSR1). Ainsi, la Force a pu arrêter l'un de ceux qui ont tiré sur le convoi le 24 aout 2015. Il a été transféré à Bangui et remis aux autorités locales. Au total, La Force de la MINUSCA a escorté plus de 409 véhicules sur tous les axes sans incident majeur. 389 d'entre eux ont déjà atteint Bangui. Aussi la Force de la MINUSCA a sécurisé les déplacements des équipes électorales sur les axes Kaga Bandoro-Mbres, Ndelé-Birao et au niveau de Bossembelé.
- Dans le cadre de la sensibilisation des casques bleus, la Force de la MINUSCA a organisé cette semaine des formations des formateurs. Elles ont porté, entre autres, sur la protection de la population, la protection des enfants, la prévention contre l'exploitation et les abus sexuels, la question du genre, la discipline, etc. Ces formateurs auront la responsabilité de relayer ces notions auprès des soldats de leurs contingents respectifs lors des rotations.
- Sur le plan opérationnel, la Force de la MINUSCA a effectué plus de 2630 patrouilles dans tous les secteurs en mettant l'accent sur les axes et foyers de tensions tels que Bambari- Grimari, Sibut-Grimari-Dekoa -Kaga-Bandoro, Bria-Yalinga.

Point de situation de la Police



La situation sécuritaire en République centrafricaine se présente comme suit :

- A Bangui, on observe une légère hausse de la criminalité. En effet, 7 infractions ont été enregistrées au cours de la semaine écoulée. Dans le détail, on compte 3 cas de vols avec violence, 1 cas de coups et blessure volontaires, 1 cas de lynchage et 2 cas de vol simple. Les 1^e, 2^e, 4^e et 5^e arrondissements ont été les zones dans lesquelles les infractions ont été commises.
- La Police de la MINUSCA se félicite de la remise volontaire d'une grenade découverte dans un caniveau dans le 3^e Arrondissement.
- A Bambari et à Bria, la semaine écoulée a été caractérisée par des violences intercommunautaires. Elles ont entraîné 8 morts à Bambari et 5 à Bria. Des affrontements ont également eu lieu à Kaga Bandoro et ont occasionné 2 morts. Neuf autres décès sont liés à la criminalité. Onze (11) personnes ont été blessées dans ces événements. Plusieurs centaines de personnes ont été déplacées.
- Toutefois, à Bambari, à Kaga Bandoro et à Bria, le calme revient. Conformément au Mandat de la MINUSCA, la Police est à pied d'œuvre pour apporter tout l'appui nécessaire aux autorités centrafricaines afin de maintenir une paix plus stable et plus durable dans ces villes.
- Il est impératif de préserver les acquis sécuritaires pour relever les défis importants liés aux échéances électorales en République centrafricaine en particulier le processus de recensement des électeurs qui se poursuit à l'intérieur du pays.

